



SE-UNSA REIMS

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
ac-reims@se-unsas.org
<http://sections.se-unsas.org/reims/>



SE-UNSA REIMS - Flash du 19 avril 2012

Merci d'afficher ce flash en salle des profs (utilisez le format .pdf joint) ou transférez-le

Sommaire

- 1/ Liste d'aptitude au corps des agrégés
- 2/ CHSCT Académique : l'UNSA-Education vous y représente.
- 3/ Laïcité : la réponse de François Hollande à la lettre du Comité National d'Action Laïque
- 4/ Brevet : une réforme pour rien ?
- 5/ 1er mai 2012 : satisfaire les revendications pour le progrès social
- 6/ Vous êtes retraités, ne restez pas isolés ; l'UNSA vous informe...

1/ Liste d'aptitude au corps des agrégés

La Commission Paritaire Administrative des agrégés qui examine les propositions d'accès dans le corps des agrégés par liste d'aptitude a eu lieu.

Le nombre de collègues retenus s'effectuent par discipline, en fonction du nombre de titularisations par concours (externe et interne) une nomination par liste d'aptitude pour 7 titularisations.

260 collègues postulaient, 38 ont été retenus pour participer à la CAPN, au maximum, 20% des collègues retenus obtiendront effectivement l'agrégation par liste d'aptitude (6 en 2011).

C'est la commission paritaire nationale du 25 mai, après remontée des candidats retenus par chaque académie, qui déterminera les collègues qui intégreront le corps des agrégés (276 pour 2011).

Pour chaque discipline un classement a été établi quand plusieurs collègues étaient retenus. Le classement est proposé par le recteur sur avis du corps d'inspection. Tous les collègues retenus avaient 2 avis très favorables. Il n'y a pas de barème, seuls les avis des chefs d'établissement et du corps d'inspection qui vont de défavorable à très favorable en passant par réservé et favorable servent de référence. Le CV et de la lettre de motivation de chaque candidat a également son importance.

Michel DOUSSOT, Pascal DELAUNAY élus à la CAPA des agrégés

2/ CHSCT Académique : l'UNSA-Education vous y représente.



Les Comités Hygiène et Sécurité (CHS) ont maintenant une mission sur les Conditions de Travail = CHS-CT.

Le premier CHS-CT académique s'est réuni le 16 avril. L'UNSA Education y a 2 sièges de titulaires.

Lire la déclaration liminaire des élus des personnels : <http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article598>

L'essentiel à retenir des missions que se donne le CHS-CT de l'académie de Reims:

-Un travail sur les risques psycho-sociaux > les risques psychosociaux recouvrent des risques professionnels qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale des salariés : stress, harcèlement, épuisement professionnel, violence au travail... Ils peuvent entraîner des pathologies professionnelles telles que des dépressions, des maladies psychosomatiques, des problèmes de sommeil, mais aussi générer des troubles musculo-squelettiques, des maladies cardio-vasculaires voire entraîner des accidents du travail.

-L'achèvement des DUER (prévention des risques professionnels) > nous insistons sur le fait que ce document doit être un vrai outil de prévention et qu'un accompagnement réel par les agents de prévention des circonscriptions dans le 1er degré est nécessaire. L'analyse des DUER se fera chaque année au CHS-CT pour des actions de remédiation et formation.

-Le repérage des agents cancérigènes, mutagène et toxiques pour la reproduction

-Le plan amiante

Le rectorat affiche son intention de faire fonctionner correctement cette instance : nous jugerons sur les actes ! La souffrance au travail est une réalité forte dans l'éducation et ne peut être ignorée.

Délégués des personnels, nous devons avoir connaissance de ce qui se passe dans les établissements pour pouvoir agir, n'hésitez pas à nous contacter.

Contact de vos délégués UNSA CHS-CT académique: Aline Geeraerts (enseignant) /Chantal Destrumelle (gestionnaire) /Philippe Labiausse (chef d'établissement)/Jean-Michel Alavoine (enseignant)

3/ Laïcité : la réponse de François Hollande à la lettre du Comité National d'Action Laïque



Le Comité National d'Action Laïque (CNAL), dont le SE-UNSA et l'UNSA-Education sont parties prenantes, s'est adressé avec l'UNL, l'Unef et la FSU, aux différents candidats républicains à l'élection présidentielle. Seul François Hollande (pour l'instant !) a répondu à cette interpellation.

Pour en savoir plus, sur cette lettre et la réponse du candidat Hollande

> <http://www.se-unsa.org/spip.php?article4492>

4/ Brevet : une réforme pour rien ?



Les contours du « nouveau » DNB ont été publiés au BO du 29 mars. Les seules évolutions notables portent sur les épreuves terminales.

- **En Français**, les deux parties sont maintenues, mais le contenu évolue. La première partie (1h30) « Compréhension de texte, réécriture et dictée » portera sur un « texte d'une trentaine de lignes maximum ». Elle comportera « une série de questions » soit « d'ordre lexical et grammatical » quoi qui « engagent le candidat à réagir à sa lecture en justifiant son point de vue. ». La « maîtrise de la langue et de l'orthographe » sera évaluée à la fois par un exercice de réécriture « en fonction de diverses contraintes grammaticales » et par une dictée rallongée pour atteindre 600 à 800 caractères.

La deuxième partie (1h30) sera une rédaction « d'une longueur de deux pages au moins » portant au choix sur un sujet d'imagination ou de réflexion en lien avec le texte initial

- **En Mathématiques**, l'épreuve (de 2 heures) portera sur six à huit exercices qui seront désormais indépendants les uns des autres. Au moins un des exercices « a pour objet une tâche non guidée, exigeant une prise d'initiative de la part du candidat. »

- **En Histoire-Géographie**, plus de choix, les trois disciplines Histoire, Géographie et Education civique seront systématiquement évaluées. Le paragraphe argumenté est supprimé mais l'une des sujets (d'Histoire ou de Géo) devra donner lieu à une rédaction d'un « développement construit » qui « prendra la forme d'un texte structuré. ». De fait, il n'est plus possible dans le temps imparti d'étudier un ensemble documentaire. Les élèves ne devront donc analyser qu'un seul document par sujet.

Dans les 3 disciplines, les sujets seront en lien avec les connaissances et compétences du socle commun et porteront sur les programmes de la classe de troisième.

La prise en compte du contrôle continu, de l'oral d'histoire des arts et de la note de vie scolaire et du LPC ne sont pas modifiées. Les coefficients non plus.

En fait de « refonte » du DNB, il ne s'agit que d'ajustements. Le DNB, dans ses multiples dimensions reste un examen infernal, complexe à gérer pour les enseignants. Il continue à combiner 2 logiques : l'attestation progressive de compétences et de connaissances communes et des épreuves finales notées. Placé en fin d'année, le DNB ne joue aucun rôle dans la validation du socle.

Toutes ces contradictions rendent urgente l'ouverture d'une réflexion sur une véritable réforme du DNB en lien avec l'enjeu démocratique du socle commun.

5/ 1er mai 2012 : satisfaire les revendications pour le progrès social

Si le 1^{er} mai tombe cette année pendant les vacances de printemps, il n'en demeure pas moins que cette journée doit être l'occasion pour les travailleurs, du privé comme du public, de porter haut et fort leurs revendications pour le progrès social.

Prenez contact avec vos sections locales du SE-UNSA, de l'UNSA-Education ou de l'UNSA interprofessionnelle pour connaître les modalités de la manifestation dans votre ville.

Communiqué CFDT – CGT – FSU – Solidaires - UNSA

Dans cette période de crise en France et en Europe, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA affirment leur volonté de faire du 1^{er} mai 2012, journée de solidarité internationale du monde du travail, une forte journée de mobilisation, de manifestations et d'expressions revendicatives pour :

- faire entendre les priorités sociales et les préoccupations des salariés, des demandeurs d'emploi, des jeunes et des retraités, en France et en Europe ;
- exprimer la défense des droits fondamentaux et des libertés partout dans le monde ;
- faire reculer la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

Dans beaucoup de pays européens, les populations subissent des politiques d'austérité et des réformes réduisant les droits des travailleurs et leur protection sociale.

La crise ne peut être le prétexte pour remettre en cause nos systèmes sociaux. Il faut une véritable politique de croissance, prenant en compte les enjeux écologiques, qui passe par l'amélioration du pouvoir d'achat et la création d'emplois.

La pression sur les salaires et l'assouplissement des règles de licenciement ne peuvent que fragiliser la croissance économique.

S'il y a un manque de compétitivité des entreprises, elle est notamment due à la rémunération excessive du capital au détriment de l'investissement dans l'emploi, la formation, la recherche et l'innovation.

En ce 1^{er} mai, nous voulons faire écho aux revendications portées par les salariés dans cette période de crise :

- priorité à l'emploi, en particulier des jeunes, alors que le nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter depuis de longs

mois et que les restructurations, les licenciements et les fermetures d'entreprises sont le quotidien de nombreux salariés,

- lutte contre la précarité qui touche un nombre croissant de salariés, en particulier jeunes et femmes, et provoque des situations de pauvreté intolérables ;
- la promotion des salaires et du pouvoir d'achat doit être une priorité. Il n'y a aucune raison de laisser les inégalités salariales perdurer, notamment entre les femmes et les hommes.

Nous réaffirmons avec le syndicalisme européen notre opposition à ces politiques et au nouveau traité qui, en faisant l'impasse sur la croissance, ne fera que renforcer l'austérité et la crise.

Nous voulons dans les mobilisations du 1^{er} mai réaffirmer le besoin d'une Europe solidaire affirmant sa dimension sociale, ce qui impose de :

- développer les droits des salariés et assurer des services publics de qualité,
- mettre un terme à la concurrence sociale et fiscale entre pays de l'Union européenne qui tire les garanties des travailleurs vers le bas. Il faut une autre répartition des richesses et mettre un terme à la spéculation financière,
- faire respecter la place et le rôle de la démocratie sociale, de la négociation collective et du dialogue social.

6/ Retraités, ne restez pas isolés ! L'UNSA vous informe...



Sommaire du numéro d'avril 2012

Revalorisation des retraites au 1^{er} Avril 2012
Revalorisation des retraites complémentaires
Revalorisation du minimum vieillesse
L'UNSA s'oppose à la TVA Sociale
Contre les dépassements d'honoraires
L'aide à domicile rétablie pour les fonctionnaires
Billet d'humeur

Bonne lecture > <http://www.unsa-champagne-ardenne.com/article-unsal-lettre-aux-retraites-n-20-103625801.html>

Vos contacts au Se-UNSA :

Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré et élu CAPA 06.88.30.23.74

Hamdy OULD AMAR, Sandrine LEFEVRE, et Philippe GARET, élu(e)s en CAPA Certifiés

Michel DOUSSOT et Pascal DELAUNAY, élus en CAPA Agrégés

Patrice BARTHELEMY et François CARRE, élus en CAPA PLP

Didier VANOTTI et Gérard COSTE, élus en CAPA PEGC

Miloud BEN AMAR et Laurent PINOT, élus en CAPA CPE

Antonio SATURNO et Sandrine BAGUET, responsables Enseignants non titulaires



Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

AED/AVS

Agrégés

ASH

Certifiés

COP

CPE

EPS

Formateurs

PE

PEGC

PLP

Profs contractuels

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.

Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère > <http://sections.se-unsas.org/reims/spip.php?article109>

Pour vous désinscrire de la lettre électronique, envoyez un mail en retour